



COMPTE RENDU RÉUNION DU CCAS DU 28 OCTOBRE 2021 À 18 H30

Présent(e)s : Danielle HURÉ, Jean Manuel GERARD, Véronique MANTECON, Marie-Claire VAN KEMPEN, Christian FRANK, Claude LOISEAU, Jean-Michel CAZEAUX, Michèle CASSON, Odette CAMUS, Marie-Claire LACHAUD, Béatrice SOULÉ PÉRÉ

Absent(e)s représenté(e)s : Florent DE WILDE donne pouvoir à Véronique MANTECON, Nicole VIGNIER donne pouvoir à Odette CAMUS, Michaël BOURDON donne pouvoir à Marie-Claire LACHAUD, Emilie GANZIN donne pouvoir à Danielle HURÉ

Secrétaire de séance : Claude LOISEAU

Date de convocation : 21 octobre 2021

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu de Conseil de CCAS
- Nomination sous-régisseurs régie CCAS
- Aide exceptionnelle pour la classe de neige en février 2022
- Marché de Noël : organisation
- Colis / bons à l'occasion du moment de convivialité
- Suivi des dossiers
- Questions diverses

En l'absence de Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente préside cette réunion.

Approbation du dernier compte-rendu de Conseil de CCAS du 10 septembre 2021

Madame la Vice-Présidente demande si les membres du Conseil d'Administration ont bien reçu le dernier compte-rendu et si des remarques sont à formuler.

Le compte-rendu du dernier Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente demande qu'une 2^{ème} demande d'aide exceptionnelle soit ajoutée à l'ordre du jour. Les membres du Conseil d'Administration acceptent cet ajout.

Nomination sous-régisseurs régie CCAS

Afin que le CCAS puisse recevoir des recettes et produits divers lors de ses différentes manifestations (marché de Noël par exemple), un régisseur et des sous-régisseurs doivent être nommés. Madame Clair, adjoint administratif est déjà titulaire de cette régie. Il s'agit donc désormais de nommer un sous-régisseur de recettes parmi les membres du CCAS.

Il existe des incompatibilités à la nomination de régisseur : l'ordonnateur ou tout élu ou fonctionnaire ayant reçu délégation pour engager, liquider et mandater les dépenses / émettre les titres de recettes de la collectivité.

Les adjoints ne peuvent donc pas, mais les conseillers délégués peuvent être régisseurs tant qu'ils n'ont pas de délégation de signature des devis et commandes, ou de signature des titres de recettes.

Il est possible de nommer des bénévoles susceptibles d'être présents lors des manifestations. Seuls les régisseurs de recettes nommés sur l'arrêté peuvent encaisser des deniers publics, d'où l'importance de nommer des personnes très présentes aux manifestations.

Madame la Vice-Présidente demande si un membre du CCAS se porte volontaire pour cette fonction. Monsieur Loiseau se propose.

Madame Choppick, trésorière, devra émettre un avis quant à cette nomination. Seulement après cela, l'arrêté de nomination pourra être rédigé.

Aide exceptionnelle pour la classe de neige en février 2022

1^{er} point évoqué : Madame la Vice-Présidente expose le cas d'une personne isolée avec ses 2 enfants scolarisés en primaire et au collège. Elle sollicite de la part du CCAS une aide pour le financement de la classe de neige de février 2022 pour son fils en CM1. Son reste à charge s'élève à 200 euros. Elle a proposé à l'école élémentaire de payer en 4 fois, 50 euros, à partir du mois d'octobre.

Ses revenus mensuels s'élèvent à environ 1 200 euros nets, auxquels s'ajoutent 120 euros d'allocations. Elle a environ 400 euros de charges mensuelles fixes, mutuelle non comprise (à rajouter ultérieurement). Son reste à vivre est donc de 900 euros. Elle ne bénéficie plus de la CMU et doit avancer le coût de 2 visites chez l'ophtalmologue.

Cette personne est sortie du dispositif RSA en février 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du CCAS décident d'octroyer une aide de 50 euros à cette famille, pour le paiement de la classe de neige de février 2022. Cette somme sera versée directement sur le compte de la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

2^{ème} point évoqué, rajouté à l'ordre du jour : une femme seule avec son fils. Cette personne doit effectuer des réparations sur son véhicule. Le devis de réparations s'élève à environ 200 euros.

Elle touche 700 euros de RSA par mois. Ses charges s'élèvent à près de 400 euros par mois. Son reste à vivre pour elle et son fils est donc de 300 euros par mois.

Son fils doit se rendre à la Mission Locale régulièrement mais n'a pas le permis et n'a pas de revenus pour pouvoir le passer. C'est sa maman qui doit le véhiculer, d'où l'importance de faire réparer son véhicule.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du CCAS décident de régler la facture de réparation du véhicule auprès du garagiste. Environ 100 euros resteront à la charge du CCAS et 100 euros seront remboursés par l'administrée, par 5 mensualités de 20 euros, payables auprès de la Trésorerie de Châtillon-Coligny. Un titre de recettes de 100 euros sera émis à l'encontre de celle-ci.

Marché de Noël : organisation

Comme chaque année, le CCAS tiendra un stand sur le marché de Noël qui aura lieu le samedi 18 décembre, de 10h à 18h.

Les membres du CCAS s'engagent à préparer des crêpes et acheter les boissons qu'ils vendront ensuite sur leur stand.

Les tarifs de vente retenus sont les suivants :

- Crêpe au sucre : 1 €
- Vin chaud (le verre) : 1.50 €
- Jus de pomme chaud (le verre) : 1 €
- Café : 1 €
- Petite bouteille d'eau : 0.50 €

Colis / bons à l'occasion du moment de convivialité

Un reproche sur les colis a été formulé l'année dernière : il ne contenait pas de plat cuisiné.

Cette année, le colis sera composé de :

- Terrine de faisan aux praslines Mazet et au miel
- Persillade de poulet aux girolles
- Canette de cidre 33 cl
- Pot de miel
- Sachet de truffes
- Gâteaux financiers ou tuiles

Le coût total d'un colis s'élève à 20 euros (sac compris).

Les restaurants participants à l'opération du bon de 20 euros sont Le Coligny, l'Auberge du Cheval Rouge, la Bonne Fourchette, Urban Food et Kebabland et pizza.

On recense à ce jour 154 colis et 107 bons. Les administrés de 70 ans et plus ont jusqu'au 30 octobre pour donner leur réponse.

La préparation des colis aura lieu le mardi 7 décembre à partir de 18 h et la distribution le samedi 11 décembre.

Les résidents de la Maison de Retraite issus de Châtillon-Coligny (11 femmes et 8 hommes) recevront quant à eux un colis comprenant des produits d'hygiène de la pharmacie, un foulard pour les dames et une écharpe pour les hommes. Le montant total d'un colis s'élève à 18 euros.

Suivi des dossiers

Madame la Vice-Présidente a suivi 15 dossiers depuis la dernière réunion de CCAS.

Questions diverses


L'ADAPEI a envoyé un courrier de remerciements suite à la vente de brioches et à l'octroi gratuit d'une place sur le marché.

164 personnes se sont inscrites à la vaccination des 3 et 4 novembre, à l'Espace Colette. Madame la Vice-Présidente devra accompagner 2 personnes.

Monsieur le Maire et Madame la Vice-Présidente ont rencontré les associations ESPACE et SEG, pour échanger sur des projets à venir.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h00.

M. Claude Loiseau
Secrétaire de séance



Mme Véronique MANTECON
Vice-Présidente du CCAS
de Châtillon-Coligny

